



Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice

CHSCTM

GROUPE DE TRAVAIL

Les Phénomènes de violence

Le groupe de travail sur les phénomènes de violences avait pour objet de procéder à une synthèse des préconisations issues des témoignages réalisés.

Force est de constater, que beaucoup de ces préconisations faites sont déjà reprises dans le PAM-RPS de 2013 qui n'a pas été décliné sur le terrain.

C'EST FORT DOMMAGE QUE DEPUIS CINQ ANS, RIEN NE SOIT FAIT POUR LA SANTE ET LA SECURITE DES PERSONNELS

C'est pour cela que **Force Ouvrière** rejoint par d'autres organisations professionnelles sollicité qu'un bilan complet soit réalisé et adresse aux membres du **CHSCTM**.

Aujourd'hui nous redemandons qu'au lieu de procéder à un calcul purement comptable des arrêts maladie via Medica Europe, un véritable travail soit fait pour que la sante et la sécurité au travail ne soit pas un vain mot.

FORCE OUVRIERE DEMANDE LES MESURES SUIVANTES :

- La mise en œuvre de l'ensemble du dispositif du PAM-RPS passant nécessairement par une véritable volonté politique de la DAP, DSJ, DPJJ, DGS, du secrétariat général,
- La professionnalisation totale de la filière sante et sécurité au travail,
- L'abrogation de la convention avec Médica Europe,
- Une cellule ministérielle de prise en charge, de suivi et de signalement auprès d'une commission locale pluridisciplinaire des personnels victimes de violences indépendante de la hiérarchie,
- Un meilleur accompagnement à la reprise du travail (au besoin par un changement de poste à la demande de l'agent),
- La généralisation du recrutement de psychologues et de médecins de prévention pour un meilleur maillage national,
- Une classification réelle des établissements pénitentiaires par profils et de la dangerosité des détenus doit être réellement effective création d'un barème d'évaluation de la dangerosité des personnes détenus (à l'instar de ce qui existe pour les escortes),
- La mise en place d'indicateurs ambitieux indispensable à une véritable politique de prévention des risques.

FORCE OUVRIERE AYANT INITIE CE GROUPE DE TRAVAIL VEILLERA A CE QUE LES PRECONISATIONS EMISES SOIENT APPLIQUEES SUR LE TERRAIN, LES PERSONNELS AUDITIONNES ATTENDENT AUSSI DE REELLE RETOMBE !!!

Fait à Draveil, le 27 avril 2018

Les représentants CHSCTM de l'Union FO Justice